

adopté

**S É N A T**

le 18 décembre 1969.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

**PROJET DE LOI**

*autorisant l'approbation de l'Accord instituant la  
Conférence européenne de biologie moléculaire,  
signé à Genève le 13 février 1969.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première  
lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée  
Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'accord instituant la Conférence européenne de biologie moléculaire, signé à Genève le 13 février 1969, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 décembre 1969.

*Le Président,*  
Signé : Alain POHER.

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 869, 914 et in-8° 168.**

**Sénat : 92 et 133 (1969-1970).**

(1) Voir le document annexé au n° 92 (1969-1970), Sénat.